

discuter l'un des postes relatifs aux Affaires extérieures, et demander au leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) d'expliquer notamment à quel point les contributions du Canada au Congo se comparent avec celles d'autres pays, si nous faisons plus que notre part et si nous bénéficions du prestige que nous devrions avoir à cause de notre soutien accru, il lui faudrait quelque temps pour répondre à de telles questions. Il y a d'autres questions que l'on aimerait poser au sujet d'autres problèmes, mais nous n'avons pas le temps de les traiter. C'est, à mon avis, une situation terrible. En outre, on nous demande d'examiner des crédits qui auraient dû être déboursés le 31 mars 1962. Le leader du gouvernement au Sénat (l'honorable M. Aseltine) qui a présenté la mesure, nous a signalé les divers postes de dépenses, mais nous manquons de temps pour en parler.

C'est un excellent principe que de chercher à s'acquitter de ses dettes, mais je me demande si les dépenses du gouvernement à cet égard viendront s'ajouter au déficit qu'il a accumulé depuis le jour où il a pris le pouvoir? Le Canada, à mon sens, perd le prestige dont il jouissait naguère ainsi que son bon renom en ce qui concerne le crédit.

Honorables sénateurs, on nous a présenté cinq budgets supplémentaires comportant d'énormes dépenses. Qu'on me permette de donner lecture d'un passage d'un éditorial paru dans la *Gazette* de Montréal le 12 avril dernier—journal qui est assez favorable au gouvernement actuel:

La situation actuelle, c'est que le pays a dépensé au-delà de ses moyens. Il est temps d'accorder moins d'importance à ce que les gouvernements peuvent donner, ou à ce que les gens aimeraient recevoir, pour s'attacher plutôt à ce que le gouvernement et le peuple pourraient entreprendre conjointement, c'est-à-dire s'appliquer résolument et avec détermination à augmenter les recettes.

Voilà ce qu'il faut faire pour équilibrer le budget au lieu d'accuser un déficit de 745 millions, comme cette année, et d'encourir des dépenses supplémentaires qui vont s'accumuler tout comme l'an dernier et l'année d'avant.

Voici un autre passage de cet éditorial qui est coiffé du titre bien approprié «Il y a toujours de l'espoir quand on envisage les faits»:

Toutes les provinces du Canada prévoient un déficit budgétaire. La charge de ces besoins régionaux ne doit pas être supportée, surtout en matière d'enseignement, d'hygiène et d'autres services, par les collectivités en plein essor.

Voilà qui est bien, mais n'empêche que toutes les provinces prévoient un déficit budgétaire et si les dix provinces suivent l'exemple du gouvernement fédéral, dans quelle situation se trouvera notre pays dans 10 ou 20 ans au seul point de vue financier? Jouirons-nous dans l'avenir d'une situation financière aussi prestigieuse que par le passé? Il nous faut réfléchir sérieusement à ces questions. Nous dépensons sans compter, mais nous devons songer à remplir nos engagements financiers, non pas en imprimant du papier-monnaie, mais en augmentant nos recettes et en exploitant toutes nos ressources.

Pour ce qui est des déficits accumulés par le présent gouvernement seulement, on pourrait avec ce montant acheter toute la ville de Toronto. La situation est alarmante.

Honorables sénateurs, je ne veux pas faire un discours électoral, mais je suis sûr que les travailleurs, les hommes d'affaires, de fait, tous les Canadiens conviennent que le chômage causé par le gouvernement du jour est révoltant. Les énormes déficits qu'il a encourus le sont tout autant. La situation actuelle est grave et j'espère que le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) s'arrêtera sur les points que j'ai essayé de faire valoir. Le ministre des Finances ne s'y entend pas autant sur les questions de finances, mais on me dit qu'il est bon avocat. Le leader essaiera peut-être d'amener le ministre à présenter un autre budget à la prochaine session—s'il a l'occasion d'en présenter un, naturellement. Peut-être pourrait-il lui demander de s'efforcer que le prochain budget n'accuse pas un déficit.

J'aimerais poser une question au leader du gouvernement au sujet du prêt consenti à la Société centrale d'hypothèques et de logement aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Il s'agit du crédit 764 d'un montant de 8 millions et demi. Quel est au juste l'objet de ce prêt?

L'honorable M. Aseltine: J'ai le détail ici, mais l'explication complète serait assez longue. Néanmoins, je vais essayer de répondre.

A Terre-Neuve, on a dépensé \$98,535, et la part de la Société a été de 75 p. 100, soit \$73,901; au Nouveau-Brunswick, \$526,538, et la part de la Société, \$394,904; en Nouvelle-Écosse, \$3,383,243, et la part de la Société, \$2,537,432; et ainsi de suite. Voici l'explication: conformément à l'alinéa a) du paragraphe (3) de l'article 36 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation, le ministre des Travaux publics peut avancer à la Société les montants dont elle a besoin afin de payer sa part du coût initial des travaux entrepris en vertu de cet article. Le montant tiré sur le compte spécial au titre d'avances à la